

Politique de protection des données personnelles

Le Conseil Départemental du Tarn (ci-après également désormais « le Département ») veille au respect du Règlement européen n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (" règlement RGPD ") et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dont les dispositions ont été réécrites par l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018.

La Politique de protection des données personnelles (ci-après la " Politique ") présente les informations relatives aux données à caractère personnel (ci-après, les " données ") qui sont traitées par le Département, aux finalités et à la base de ces traitements, au partage de ces données avec des tiers, à vos droits relatifs à vos données et aux mesures de sécurité mises en place par le Département pour protéger ces données.

SOMMAIRE

Champ d'application.....	1
Responsable du traitement des données.....	1
Les notions utiles.....	2
Origine des données traitées.....	2
A quelles fins et sur quelles bases le Département traite-il vos données à caractère personnel ?	3
Délai de conservation des données à caractère personnel	4
Partage des données	4
Protection des données à caractère personnel.....	5
Gouvernance de la politique de protection des données.....	5
Quels sont vos droits de vos données et comment pouvez-vous les exercer ?	5

Champ d'application

La présente Politique s'applique aux données collectées directement ou indirectement dans le cadre des missions du secteur social du Département.

Responsable du traitement des données

Le Département (35 Lices Georges Pompidou, 81000 ALBI) est le responsable du traitement de vos données. Cela signifie que le Département détermine les finalités et les moyens par lesquels vos données sont traitées.

Le Département a désigné un Délégué à la protection des données (« DPD ») qui est votre point de contact pour toutes questions ou demandes en lien avec le traitement de vos données. Vous trouverez

les coordonnées du DPD ci-dessous dans la rubrique « [Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?](#) ».

Les notions utiles

▶ *Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?*

C'est une information ou un ensemble d'informations permettant d'identifier une personne physique de façon directe (exemple : le nom, le prénom, l'adresse de résidence...) ou de façon indirecte (exemple : un tatouage, le statut « Maire de... » ou « Président de l'association ... », ...).

▶ *Qu'est-ce qu'un traitement de donnée personnelle ?*

Un traitement de données personnelles est une opération ou un ensemble d'opération effectué sur des données personnelles. Par exemple : le recueil de données effectué via un formulaire, la conservation des données archivées, l'utilisation du système informatique d'une collectivité ou d'une entreprise, etc... ces opérations constituent des traitements de données personnelles.

Origine des données traitées

Le Département est une collectivité territoriale aux missions diverses et variées et notamment à titre d'exemple :

Secteur social et des solidarités :

- **Enfance** : l'aide sociale à l'enfance (ASE), la protection maternelle et infantile (PMI), l'adoption, le soutien aux familles en difficulté financière ;
- **Les personnes en situation de handicap** : politique d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (PCH), maisons départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- **Les personnes âgées** : création et gestion de maison de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie : APA) ;
- **Prestation légales d'aides sociale** : la gestion du revenu de solidarité active (RSA)

Secteur du logement :

- Participation au financement du logement ;
- Gestion et financement du fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- ...

Secteur de l'Education :

- Gestion de l'aide à la restauration scolaire (ARS)
- Les collèges : construction, entretien et équipement des collèges
- ...

Dans le cadre de ses missions le Département est amené à collecter vos données de plusieurs façons :

1. Les données que vous nous avez-vous-même fournies

- ▶ **Dans le cadre de l'exécution des missions d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie le Département** : il s'agit, entre autres, des données personnelles que vous nous fournissez en application d'une disposition légale (par exemple : demande d'agrément pour devenir assistant.e maternel.le ou assistant.e familial.e, instruction d'un dossier en vue de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), contrôle de l'attribution du RSA, suivi d'un enfant placé à l'Aide sociale à l'enfance...);
- ▶ **En concluant un contrat avec le Département**, il s'agit alors des données fournies dans le cadre contractuel ;
- ▶ **En vous inscrivant à une lettre d'information ou en remplissant un formulaire de contact** (sur le site internet du Département www.tarn.fr ou bien sur le site <https://mda.tarn.fr/accueil>) ; pour connaître l'utilisation des cookies d'audience effectué sur ce site, vous pouvez consulter la rubrique [Cookies](#) présentes sur chacun des sites internet cités ci-dessus.
- ▶ **En participant à une consultation ou une enquête publique** : il s'agit de données d'identification transmises dans le cadre de consultations publiques organisées par le Département ;
- ▶ **Dans le cadre d'une notification d'éventuelles infractions** à la réglementation (lanceur d'alerte, information préoccupante) : il s'agit de données d'identification (sauf si vous choisissez de rester anonyme et que vous n'êtes effectivement pas identifiable).

2. Les données obtenues auprès d'un tiers

Les données peuvent être obtenues auprès de tiers (Préfecture, organisme de prestation sociale telle que la Caisse d'allocation familiale, France Travail,...) dans le cadre des missions d'intérêt public et de l'exercice de l'autorité publique du Département.

Par exemple :

- Les données relatives aux bénéficiaires du RSA inscrit comme étant en recherche d'emploi sont transmises par Pôle Emploi au Président du Département de façon mensuelle via un flux de données automatisé ;
- Les certificats de santé (CS8, CS9, CS24) sont transmis par les Hôpitaux et les maternités tous les mois au service de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

A quelles fins et sur quelles bases le Département traite-il vos données à caractère personnel ?

1. Respect du principe de finalité

Le Département détermine les finalités (c'est-à-dire les objectifs) pour lesquelles il recueille vos données personnelles.

Toute collecte de données répond à des finalités précises, légitimes et explicites. Cette information vous est fournie au moment de la collecte ou de lors de nos premiers échanges.

Le Département s'engage à traiter vos données de manière compatible avec les finalités initiales.

2. Respect du principe légalité

Chaque traitement de données effectués par le Département repose sur l'un des fondements prévus par la législation et la réglementation en vigueur : obligation légale, exécution d'une mission d'intérêt public, sauvegarde des intérêts vitaux, contrat, intérêt légitime ou votre consentement.

Le Département collecte, stocke et utilise vos données :

- Afin de respecter les obligations légales auxquelles le Département est soumis ou afin de l'exercice de ses missions d'intérêt publics ou d'autres missions qui lui sont dévolues par toute autre disposition du droit national et aux fins de l'exercice de l'autorité publique dont il est investi ;
- Sur la base de votre consentement (exemple, pour l'inscription à une Newsletter) ;
- Sur la base de mesures précontractuelles ou de l'exécution d'un contrat que le Département a conclu avec vous ou avec la personne qui vous représente juridiquement, afin de vous fournir toutes les informations nécessaires pour prendre la décision de conclure un contrat ou afin de pouvoir communiquer avec vous dans le cadre de la fourniture des services ;
- Sur la base de son intérêt légitime à traiter vos données personnelles ;

Délai de conservation des données à caractère personnel

Le Département du Tarn conserve les données recueillies le temps strictement nécessaire à l'objectif poursuivi par le traitement et dans les limites prévues par la législation nationale.

De plus, le Département s'efforce de respecter les recommandations et les préconisations des référentiels de conservation des données de l'autorité nationale de contrôle en la matière : la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Partage des données

Le Département traite les données aux seules fins spécifiques pour lesquelles elles ont été collectées ou à des fins compatibles avec celles-ci, conformément aux règles relatives au traitement ultérieur des données prévues par les réglementations européenne et nationale sur la protection des données à caractère personnel. Les données collectées ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

Les destinataires principaux de vos données sont les services départementaux habilités à traiter vos demandes. Toutefois, nos partenaires institutionnels peuvent être destinataires d'une partie des données pour la réalisation des services attendus. Certaines données peuvent être remises sur demande à des tiers autorisés par la loi.

Lorsqu'il s'agit de données qui lui ont été fournies par un lanceur d'alerte, Le Département ne peut transmettre ces données à un tiers que dans les conditions prévues par la loi Sapin 2 n° 2016-1691 du 9 janvier 2016 et par l'instruction n° 2018/13 précisant les règles de procédure applicables à la réception et au traitement des signalements d'infractions.

Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel que nous collectons peuvent être saisies et traitées dans des systèmes informatiques placés sous la responsabilité du Département du Tarn.

L'ensemble des moyens techniques et organisationnels est mis en œuvre pour appliquer les principes de sécurité en vigueur, y compris la protection contre le traitement non autorisés ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle.

Par ailleurs le Département exige de ses sous-traitants qu'ils présentent des garanties suffisantes pour assurer la sécurité et la confidentialité de vos données à caractère personnel.

Les documents papier que vous pourriez nous transmettre sont également sécurisés. Les agents du Département respectent des procédures et consignes strictes.

En cas de violation de données à caractère personnel, le Département s'engage à notifier à la CNIL dans les 72 heures après en avoir pris connaissance, dans les conditions prévues par le RGDP et à vous informer en cas d'impact important sur votre vie privée.

Gouvernance de la politique de protection des données

Le Département tient à jour l'inventaire de l'ensemble des traitements de données à caractère personnel qu'il met en œuvre.

Les agents Départementaux ont été sensibilisés aux bonnes pratiques de manipulation des données à caractère personnel.

Quels sont vos droits de vos données et comment pouvez-vous les exercer ?

Le Département vous garantit l'accès aux données à caractère personnel vous concernant lorsque vous en faites la demande dans la limite où cela ne porte pas atteinte aux droits et libertés d'autrui. Il vous assure le respect de vos droits d'accès, rectification, à l'effacement, d'opposition, à la portabilité, à la limitation de vos données. Le Département ne réalise aucun profilage ni ne prend aucune décision automatisée sur la base des données qu'il collecte.

Lorsque le traitement de vos données repose sur le consentement, vous avez à tout moment le droit de retirer votre consentement. Un tel retrait est sans conséquence sur la validité du traitement de vos données réalisé avant ce retrait.

Le Département a mis en place une procédure interne visant à répondre aux demandes d'exercice des droits dans le délai légal d'1 mois de manière plus optimale. Ce délai peut néanmoins être prolongé compte tenu de la complexité et du nombre de demandes.

Les informations vous sont fournies conformément à votre demande par écrit ou par voie électronique.

Si vous souhaitez exercer ces droits, vous devez envoyer une demande avec une copie d'un justificatif d'identité (passeport, permis de conduire...) :

- Par courrier : Conseil Départemental du Tarn, Direction Générales des services, Délégué à la protection des données – 35 Lices Georges Pompidou, 81000 ALBI.
- Par mail à l'adresse dpd@tarn.fr

Nous vous demandons une preuve de votre identité afin d'être certain de respecter vos données et de ne pas les envoyer à un tiers.

Le Département vous rappelle qu'il est possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL, 3 place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.